

Mr. HSIA (China) pointed out that it was the established practice for the preparatory commissions of the specialized agencies to receive loans from the United Nations.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) proposed the insertion of the word "existing" before the words "preparatory commissions" in the Australian amendment.

Mr. ROSHCIN (Union of Soviet Socialist Republics) suggested that any decision to assist a specialized agency should be based upon a definite estimate of expenditure. The Secretary General's authority to grant loans to the specialized agencies should be made conditional upon the submission by the agency concerned of such an estimate.

In reply to Mr. PAPANEK (Czechoslovakia), who inquired whether both administrative and operational expenses of the preparatory commissions were to be financed, Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) stated that the question presented great difficulty. There was, however, a precedent, in connexion with the WHO, which had granted assistance in combating the cholera epidemic in Egypt.

He warned the Committee against rejecting paragraph 4 (d), which would be tantamount to a disavowal of the practice followed by the Secretariat.

He withdrew his amendment to the Australian amendment.

The Committee adopted, by nineteen votes to nine, with eight abstentions, the Australian amendment (document A/C.5/W.61) to paragraph 4 (d).

The Committee adopted, by twenty-two votes to six, with six abstentions, paragraph 4 (d), as amended.

The Committee adopted, by thirty-one votes to none, with no abstentions, paragraph 4 (e).

The Committee adopted, by thirty-one votes to none, with no abstentions, paragraph 4 (f).

The meeting rose at 6.15 p.m.

ONE HUNDREDTH MEETING

Held at Lake Success, New York, on Monday, 17 November 1947, at 3 p.m.

Acting Chairman : Mr. Joza VILFAN (Yugoslavia).

108. Draft reports by the Rapporteur

(a) Financial Regulations of the United Nations (document A/C.5/W.59)

Mr. JACKLIN (Union of South Africa), referring to paragraph 6, reminded the Committee that during the general discussion he had suggested the possibility of arranging for a part of the

M. HSIA (Chine) signale qu'il est d'usage courant que les commissions préparatoires des institutions spécialisées reçoivent des prêts de l'Organisation des Nations Unies.

M. AGHNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) propose l'insertion, dans l'amendement australien, des mots « déjà existantes » après les mots « commissions préparatoires ».

De l'avis de M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) toute décision assurant une aide quelconque à une institution spécialisée doit être fondée sur des prévisions de dépenses précises. Le Secrétaire général ne devrait être autorisé à accorder de prêts aux institutions spécialisées que si ces institutions soumettent leurs prévisions.

M. PAPANEK (Tchécoslovaquie) ayant demandé si on financera les dépenses tant administratives que d'exécution des commissions préparatoires, M. AGHNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) déclare qu'il s'agit là d'une question très difficile ; il existe toutefois un précédent créé à propos de l'OMS, qui a contribué à la lutte contre l'épidémie de choléra survenue en Egypte.

M. Aghnidès déconseille à la Commission de rejeter le paragraphe 4 d), ce qui reviendrait à condamner l'usage suivi par le Secrétariat.

Il retire son amendement à l'amendement australien.

La Commission adopte, par dix-neuf voix contre neuf et huit abstentions, l'amendement australien au paragraphe 4 d) (document A/C.5/W.61).

La Commission adopte, par vingt-deux voix contre six et six abstentions, le paragraphe 4 d) amendé.

La Commission adopte le paragraphe 4 e) à l'unanimité des trente et un votants.

La Commission adopte le paragraphe 4 f) à l'unanimité des trente et un votants.

La séance est levée à 18 h. 15.

CENTIÈME SÉANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le lundi 17 novembre 1947, à 15 heures.

Président par intérim : M. Joza VILFAN (Yougoslavie).

108. Projets de rapports présentés par le Rapporteur

a) Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies (document A/C.5/W.59)

M. JACKLIN (Union Sud-Africaine), se reportant au paragraphe 6, rappelle à la Commission qu'au cours de la discussion générale, il a proposé que l'on envisage la possibilité de permettre aux

Members' contributions to be paid in other than United States currency. On the basis of the expenditure incurred in other currencies, the relief would amount to 12 per cent or, excluding the United States contribution, to 20 per cent.

He proposed that, despite the financial regulations, the Secretary-General should be empowered, in his discretion, to accept a portion of contributions in 1948 in currency other than United States dollars and that, as far as possible, he should consult the Chairman of the Committee on Contributions in the matter.

Mr. PAPANĚK (Czechoslovakia), supporting the South African proposal, suggested that a vote should be taken on it in order to obviate unnecessary discussion in the plenary meeting of the General Assembly.

Mr. MARTÍNEZ-CABAÑAS (Mexico) considered the proposal to be a constructive one which would fit in with the methods and procedures of the Committee on Contributions.

Mr. TEJERA (Uruguay) supported the proposal, which would facilitate the payment of contributions.

Mr. JACKLIN (Union of South Africa) thought that a change in the financial regulations was not needed. It was an exceptional measure introduced for a period of one year.

Mr. HAMBRO (Norway) feared that the proposal would complicate the finances of the United Nations, though it would undoubtedly serve the convenience of Members. Before a decision, the views of the finance officers should be sought.

Mr. PAPANĚK (Czechoslovakia) proposed the addition to Financial Regulation 20 of the words: "The Secretary-General may, in consultation with the Committee on Contributions, accept payment in other currencies which are needed by the United Nations during the financial year".

Mr. BURGER (Netherlands) submitted that authority to accept contributions in other currencies would carry with it a corresponding authority to make payments in those currencies. That would not be advantageous to certain Members.

Mr. HAMBRO (Norway) suggested that, if the South African proposal related only to minor financial operations, there was no need to include a reference in the report.

He feared, however, that if the principle were formally accepted, pressure would be exerted upon the finance officers. The disposal of the foreign currencies would present a problem.

Mr. JACKLIN (Union of South Africa) explained that he had referred to a proportion of the contributions, perhaps amounting to 12 per cent.

He proposed that the following words should be inserted at the end of paragraph 6: "... but that for the year 1948 the Secretary-General

États Membres de payer une partie de leur contribution à l'Organisation dans une monnaie autre que celle des États-Unis. En se fondant sur les sommes engagées dans d'autres monnaies, on trouve que la réduction serait de l'ordre de 12 pour cent, ou, non compris la contribution des États-Unis, de 20 pour cent.

Il propose que, contrairement aux dispositions du règlement financier, le Secrétaire général soit autorisé à accepter, s'il le juge bon, qu'une partie des contributions pour l'année 1948 soit payée dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis et que, dans toute la mesure du possible, il consulte à ce sujet le Président du Comité des contributions.

M. PAPANĚK (Tchécoslovaquie) appuie la proposition de l'Union Sud-Africaine et propose de la mettre aux voix de manière à éviter toute discussion inutile lors de la séance plénière de l'Assemblée générale.

M. MARTÍNEZ-CABAÑAS (Mexique) estime que cette proposition est constructive et conforme aux méthodes et procédures du Comité des contributions.

M. TEJERA (Uruguay) appuie la proposition, qui facilitera le paiement des contributions.

M. JACKLIN (Union Sud-Africaine) juge qu'il n'est pas nécessaire de modifier les dispositions du règlement financier. Il s'agit là d'une mesure exceptionnelle, prévue pour une année.

M. HAMBRO (Norvège) craint que la proposition, bien qu'elle soit incontestablement commode pour les États Membres, ne complique les finances de l'Organisation. Il estime qu'avant de prendre une décision, il faudrait consulter les fonctionnaires chargés des finances.

M. PAPANĚK (Tchécoslovaquie) propose d'ajouter, à l'article 20 du règlement financier, la phrase suivante: « Le Secrétaire général, après consultation avec le Comité des contributions, peut accepter que les paiements soient effectués dans d'autres monnaies dont l'Organisation a besoin au cours de l'exercice financier ».

Pour M. BURGER (Pays-Bas), le droit de recevoir des contributions versées dans d'autres monnaies entraînerait celui d'effectuer des paiements dans ces monnaies. Cette disposition ne serait pas à l'avantage de certains États Membres.

M. HAMBRO (Norvège) estime que, si la proposition de l'Union Sud-Africaine ne concerne que des opérations financières secondaires, il n'est pas nécessaire de la mentionner dans le rapport.

Il craint, toutefois, que si le principe en est accepté officiellement, les fonctionnaires chargés des finances ne soient soumis à une pression. L'utilisation des devises étrangères poserait un problème.

M. JACKLIN (Union Sud-Africaine) explique qu'il a parlé d'une partie des contributions, s'élevant peut-être à 12 pour cent.

Il propose d'ajouter, à la fin du paragraphe 6, le membre de phrase suivant: « ... mais que, pour l'année 1948, le Secrétaire général devrait être

should be empowered, in his discretion, to accept a proportion of contributions in a currency other than United States dollars”.

Mr. ROBINSON (United Kingdom) sympathized with the proposal, but shared to a great extent the doubts of the Norwegian and Netherlands representatives. The proportion should be fixed and the facility extended to all Members. An important principle was involved. A carefully drafted resolution should be submitted and discussed by the Committee.

Mr. PAPANEK (Czechoslovakia) stated that, though he felt that his own proposal afforded the simplest solution, he was willing to accept the South African proposal. A decision should be reached during the current session of the General Assembly.

Mr. LEBEAU (Belgium) favoured the South African proposal, since it left the final decision open and did not modify the financial regulations. The Secretary-General would be free to use, or to refrain from using, the power in the light of circumstances.

Mr. BURGER (Netherlands) pointed out that the text proposed by the South African representative as an addition to paragraph 6 omitted any mention of the Committee on Contributions.

The discussion on the draft report was adjourned.

(b) United Nations Joint Staff Pension Scheme (document A/C.5/W.64)

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) proposed (1) the insertion of the words “ of the Advisory Committee ” after the word “ Chairman ” in the eighth line of paragraph 3, and (2) the deletion of the words “ in the following year ” in the penultimate line of paragraph 4.

The draft report was adopted unanimously, as amended by the Chairman of the Advisory Committee.

Mr. HSIA (China) called the Committee's attention to the fact that the correction proposed by him to the title of the Rapporteur's report on the adoption of Spanish as one of the working languages of the General Assembly¹ had not been embodied in the report as presented to the General Assembly, although the correction had been accepted by the Chair.

Mr. WRIGHT (Secretariat) explained that the report had been submitted under the title of the agenda item referred to the Committee by the President.

¹ Document A/C.5/W.50.

autorisé à accepter, s'il le juge bon, qu'une partie des contributions soit payée dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis ».

M. ROBINSON (Royaume-Uni), tout en quant de l'intérêt pour la proposition, partage dans une large mesure les doutes éprouvés par le représentant de la Norvège et celui des Pays-Bas. Il estime qu'il faudrait fixer la proportion et accorder le même avantage à tous les Membres de l'Organisation. Cette mesure met en jeu un principe important. Il faudrait soumettre à la Commission pour qu'elle le discute un projet de résolution rédigé avec soin.

M. PAPANEK (Tchécoslovaquie), bien qu'il considère que sa proposition offre la solution la plus simple, se déclare disposé à accepter celle de l'Union Sud-Africaine. Il faut prendre une décision au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

M. LEBEAU (Belgique) se prononce en faveur de la proposition de l'Union Sud-Africaine, étant donné qu'elle ne préjuge pas la décision finale et ne modifie pas les dispositions du règlement financier. Le Secrétaire général aurait la liberté d'exercer, ou de ne pas exercer, compte tenu de la situation, les pouvoirs qui lui sont conférés.

M. BURGER (Pays-Bas) fait observer que le représentant de l'Union Sud-Africaine a proposé d'ajouter au paragraphe 6 un texte qui ne fait nullement mention du Comité des contributions.

La Commission ajourne la discussion du projet de rapport.

b) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (document A/C.5/W.64)

M. AGHNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) propose: 1) d'ajouter à la neuvième ligne du paragraphe 3, après le mot « Président » les mots « du Comité consultatif » et 2) de supprimer à l'avant-dernière ligne et à la dernière ligne du paragraphe 4 les mots « l'année prochaine ».

Le projet de rapport amendé par le Président du Comité consultatif est adopté à l'unanimité.

M. HSIA (Chine) attire l'attention de la Commission sur le fait que la correction qu'il a proposé d'apporter au titre du rapport du rapporteur sur l'adoption de l'espagnol comme langue de travail de l'Assemblée générale¹, n'a pas figuré dans le rapport présenté à l'Assemblée générale, bien que le Président ait approuvé cette correction.

M. WRIGHT (Secrétariat) explique que le rapport a été présenté sous le titre du point de l'ordre du jour soumis à la Commission par le Président.

¹ Document A/C.5/W.50.

(c) United Nations Telecommunications System (document A/C.5/W.65)

Mr. ROSHCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) proposed the deletion of the words "in 1948" in the seventh line of paragraph 2. An assurance had been given to the Committee that no financial commitments would be involved at any time.

Mr. COTE (Canada) proposed that the words "to the Secretary-General" in the second line of paragraph 4 should be amended to "that the Secretary-General".

The draft report was adopted unanimously, as amended by the representatives of the USSR and Canada.

(d) Organization of the United Nations Postal Service (document A/C.5/W.63)

The draft report was adopted unanimously.

(e) Financing of permanent headquarters (document A/C.5/W.67)

The draft report was adopted unanimously.

(f) Provisional Staff Regulations and Staff Rules (document A/C.5/W.62)

Mr. HAMBRO (Norway) proposed the deletion of the words "as for example,... in poor health" in paragraph 3, lines 14 and 15.

Mr. LEBEAU (Belgium) proposed the insertion of the words "Staff Rules" and "Staff Regulations" as the titles of Annexes A and B respectively.

Mr. HEYWARD (Australia) proposed the substitution of the words "revised appropriation to be voted" for the words "statement of the financial implications of this action" in paragraph 6, lines 10 and 11.

Mr. COTE (Canada) proposed (1) the deletion of the words "In accordance with the terms of regulation 29 of the Provisional Staff Regulations," in paragraph 1, lines 8 and 9, and (2) the insertion of the words "four months" before the word "prior" in the first line of the second paragraph of the resolution.

Mr. ASHA (Syria) proposed the substitution of the words "duty station" for the words "official headquarters" in the third line of paragraph 6.

The draft report as amended by the representatives of Australia, Belgium, Canada, Norway and Syria was adopted unanimously.

c) Réseau de télécommunications des Nations Unies (document A/C.5/W.65)

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose de supprimer les mots « en 1948 » à la septième ligne du paragraphe 2. La Commission a reçu l'assurance qu'il n'y aurait, à aucun moment, d'engagements financiers.

M. COTE (Canada) propose d'apporter une modification qui ne concerne que le texte anglais.

La Commission adopte à l'unanimité le projet de rapport amendé par les représentants de l'URSS et du Canada.

d) Organisation d'une administration postale des Nations Unies (document A/C.5/W.63)

La Commission adopte à l'unanimité le projet de rapport.

e) Financement du siège permanent (document A/C.5/W.67)

La Commission adopte à l'unanimité le projet de rapport.

f) Statut et règlement provisoire du personnel (document A/C.5/W.62)

M. HAMBRO (Norvège) propose de supprimer, aux lignes 17, 18 et 19 du paragraphe 3 les mots « Ce qui serait le cas... en bonne santé ».

M. LEBEAU (Belgique) propose d'insérer les mots « Statut du personnel » et « Règlement du personnel » comme titres respectifs des Annexes A et B.

M. HEYWARD (Australie) propose de remplacer, à la douzième ligne du paragraphe 6, les mots « Le Secrétaire général indiquera également les répercussions financières de cette mesure » par : « le Secrétaire général indiquera également quels crédits révisés il faudra voter ».

M. COTE (Canada) propose : 1) de supprimer, aux lignes 9 et 10 du paragraphe 1, les mots : « Conformément à l'article 29 du statut provisoire du personnel », et 2) d'insérer, à la première ligne du second paragraphe de la résolution, les mots « quatre mois » avant le mot « avant ».

M. ACHA (Syrie) propose d'apporter une modification qui n'intéresse que le texte anglais.

La Commission adopte à l'unanimité le projet de rapport amendé par les représentants de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de la Norvège et de la Syrie.

(g) Tax equalization (document A/C.5/W.60/Rev. 1)

Mr. STEVENSON (United States of America) proposed the insertion of the words " which he regarded " after the word " Committee " in the eleventh line of paragraph 3.

It was unnecessary for the General Assembly to give explicit recognition to the existence of the obligations in question.

Mr. BRAMSON (Poland) proposed the deletion of paragraph 3, and of the second, third, fourth and sixth sentences of paragraph 6.

Mr. LEBEAU (Belgium) was opposed to the United States amendment. In his view, the General Assembly was bound to recognize the contractual nature of the obligations.

Mr. GANEM (France) seconded the Polish proposal.

The Committee adopted, by seventeen votes to thirteen, with six abstentions, the Polish proposal to delete paragraph 3 and the second, third, fourth and sixth sentences of paragraph 6.

The Committee unanimously adopted the draft report as amended by the Polish representative.

109. Supplementary estimates for the financial years 1947 and 1948 (documents A/C.5/217 and A/C.5/218)

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of Administrative and Financial Services) explained that document A/C.5/218 was largely a repetition of what had previously been approved in the Committee, with the addition of items for the Special Committee on the Greek Question and the Korean Commission. It also recorded the transfer of an aggregate of \$330,225 from the 1947 appropriation to the 1948 budget in fulfilment of contractual obligations.

The total of the 1947 appropriation was thereby reduced to \$28,616,568.

Mr. ROSHCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) stated that, while his delegation did not object to the sum of \$876,568 as the supplementary appropriation for 1947, it would be compelled to vote against the report as a whole since it included additional items which had not met with its approval.

Mr. LEBEAU (Belgium) reminded the Committee that at previous meetings he had submitted certain proposals for the payment of travelling expenses and subsistence allowances to representatives serving on certain commissions, more particularly the Balkan Commission of Investigation and its subsidiary group, and the Commission in Indonesia. The Committee had decided that the Advisory Committee should consider the question in the course of the year 1948, and it had been clearly understood that the

(g) Peréquation des impôts (document A/C.5/W.60/Rev. 1)

M. STEVENSON (États-Unis d'Amérique) propose d'insérer, à la quatorzième ligne du paragraphe 3, les mots « ce qu'il considère comme » après les mots « Commission que », et de mettre en conséquence, au singulier, à la quinzième ligne, le mot « forçaient ».

Il n'est pas nécessaire, selon lui, que l'Assemblée générale reconnaisse explicitement l'existence des obligations en question.

M. BRAMSON (Pologne) propose de supprimer le paragraphe 3, ainsi que les deuxième, troisième, quatrième et sixième phrases du paragraphe 6.

M. LEBEAU (Belgique) s'oppose à l'amendement des États-Unis. A son avis, l'Assemblée générale est tenue de reconnaître la nature contractuelle des obligations.

M. GANEM (France) appuie la proposition de la Pologne.

La Commission adopte, par dix-sept voix contre treize, et six abstentions, la proposition polonaise tendant à supprimer le paragraphe 3 ainsi que les deuxième, troisième, quatrième et sixième phrases du paragraphe 6.

La Commission adopte à l'unanimité le projet de rapport amendé par le représentant de la Pologne.

109. Prévisions de dépenses supplémentaires pour les exercices financiers 1947 et 1948 (documents A/C.5/217 et A/C.5/218)

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé des Services administratif et financier) explique que le document A/C.5/218 se borne à reprendre, dans une large mesure, les dispositions que la Commission a déjà approuvées, tout en prévoyant, en plus, des postes pour la Commission spéciale pour la question grecque et la Commission pour la Corée. Ce document fait aussi mention du transfert d'un total de 330.225 dollars des crédits pour l'année 1947 au budget de l'année 1948, en exécution des obligations contractuelles.

Le total des crédits pour 1947 est ainsi ramené à 28.616.568 dollars.

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que, tout en ne s'opposant pas à ce que l'on prévienne, pour l'année 1947, une somme de 876.568 dollars à titre de crédits supplémentaires, sa délégation sera forcée de voter contre l'ensemble du rapport, qui comprend des postes supplémentaires dont elle n'a pas approuvé la création.

M. LEBEAU (Belgique) rappelle à la Commission qu'il a présenté lors de séances précédentes, certaines propositions visant à faire bénéficier les représentants membres de certaines commissions, et plus particulièrement ceux de la Commission d'enquête dans les Balkans, ceux de son groupe subsidiaire ainsi que ceux de la Commission pour l'Indonésie, du paiement de leurs frais de voyage et du versement d'indemnités de subsistance. La Commission a décidé que le Comité consultatif examinerait la question au cours de l'année 1948,

proposals which the Advisory Committee might make and the consequential decision of the General Assembly at its 1948 session might apply retroactively in appropriate cases.

He wished it to be made clear that such was the agreement in the Committee and that, in accordance with proposals to be submitted by the Advisory Committee or by delegations, any payments that might be made under that head might, if a majority should so decide, apply to the three bodies mentioned by him. The two documents containing the supplementary estimates for the years 1947 and 1948 made no reference to those bodies.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) observed that, during the discussion of the question, he had stated that the question would remain open and that the issue could not be prejudged at that stage, since it was a matter for the General Assembly.

Mr. STONE (United States of America) thought that the inclusion of travelling expenses and subsistence allowances for the Korean Commission might establish a precedent. The question, which had been referred to the Advisory Committee, would assume an academic character if precedents already existed.

The omission of any provision for the Korean Commission would have been advisable or, alternatively, the payment of travelling expenses alone for that Commission and the Greek Committee.

The CHAIRMAN suggested the insertion of a sentence in the report to the effect that the matter would be discussed at the following session.

Mr. STONE (United States of America) agreed to the suggestion on condition that it was made clear that the provision already made did not establish a precedent.

Mr. PAPANEK (Czechoslovakia) felt that it should be specified that the matter would be discussed in relation not only to the commissions mentioned in the Belgian resolutions but to all commissions of the United Nations.

The CHAIRMAN suggested that a general reservation could be inserted in the report of the Secretary-General.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of Administrative and Financial Services) considered that the reservation might be included in the Rapporteur's report.

The General Assembly, on the recommendation of the Fifth Committee, had approved travel expenses and subsistence allowances for one representative and one alternate of each delegation to the Special Greek Committee.

The Secretary-General had assumed that the Committee would reach a similar decision in regard to the Korean Commission. If it desired

et on a nettement indiqué que les propositions que pourrait faire le Comité consultatif, ainsi que la décision que prendrait à leur sujet l'Assemblée générale à sa session de 1948, pourraient s'appliquer d'une manière rétroactive là où il le faudrait.

Le représentant de la Belgique tient à marquer nettement que c'est à cet accord que la Commission est parvenue et que, conformément aux propositions que présentera le Comité consultatif ou les délégations, tout paiement qui pourrait être fait sous cette rubrique, pourrait, si une majorité en décidait ainsi, s'appliquer aux trois organes mentionnés par lui. Les deux documents contenant les prévisions de dépenses supplémentaires des exercices 1947 et 1948, ne font pas allusion à ces organes.

M. AGHNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) fait observer qu'il a déclaré, au cours de la discussion, que cette question resterait pendante, et que l'on ne pouvait préjuger, au stade actuel, la solution à adopter puisque le problème relevait de l'Assemblée générale.

M. STONE (États-Unis d'Amérique) estime que l'on risque de créer un précédent en prévoyant des crédits pour les frais de voyage et les indemnités de subsistance des membres de la Commission pour la Corée. La question que l'on a renvoyée au Comité consultatif serait académique si des précédents existaient déjà.

Il aurait été souhaitable, ou bien de ne prendre aucune disposition relative à la Commission pour la Corée, ou bien de payer uniquement les frais de voyage pour cette Commission et la Commission pour la question grecque.

Le PRÉSIDENT propose d'insérer dans le rapport une phrase prévoyant que la question sera examinée à la session prochaine.

M. STONE (États-Unis d'Amérique) accepte cette proposition, à la condition que l'on indique nettement que la disposition déjà adoptée ne crée pas un précédent.

M. PAPANEK (Tchécoslovaquie) estime qu'il faudrait spécifier que l'on discutera la question à propos non seulement des commissions mentionnées dans les résolutions belges, mais aussi de toutes les commissions de l'Organisation des Nations Unies.

Le PRÉSIDENT propose que l'on fasse figurer une réserve d'ordre général dans le rapport du Secrétaire général.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé des Services administratifs et financiers) estime que l'on pourrait faire figurer cette réserve dans le rapport du rapporteur.

Sur la recommandation de la Cinquième Commission, l'Assemblée générale a approuvé de faire bénéficier, dans chaque délégation représentée à la Commission spéciale pour la question grecque, un représentant et un adjoint, du paiement de ses frais de voyage et du versement d'indemnités de subsistance.

Le Secrétaire général a présumé que la Commission prendrait une décision analogue en ce qui concerne la Commission pour la Corée. Si la

to disallow those items for 1947, the reduction would amount to \$13,200 and \$10,800 respectively.

Mr. SBAROUNIS (Greece) submitted that, since the question had been referred to the Advisory Committee, it was unnecessary even to insert a reservation in the report.

A decision in favour of retroactive payment, if adopted at the following session of the General Assembly, could be implemented at that time.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) felt that it would be inadvisable to re-open the discussion. He proposed the insertion of the following sentence in the report: "It was expressly understood by the Committee that the cases outlined above would not constitute a precedent or prejudice the adoption of a general principle on the whole question now submitted to the Advisory Committee for consideration and report to the next General Assembly".

Mr. BRAMSON (Poland) stated that, for the reasons advanced at the time when the estimates for the Korean Commission, the Greek Committee and the Interim Committee of the General Assembly had originally been submitted, he would vote against the reports contained in documents A/C.5/217 and A/C.5/218.

Mr. HSIA (China) observed that, at the plenary meeting of the General Assembly which had discussed the question of holding a session in Europe, the President had ruled, in reply to a question from the Chinese delegation, that the issue was not an important matter and that, therefore, a two-thirds majority was not required, though such a majority would be required on the voting of the relevant appropriation.

If, however, the budget for 1948 were presented as a total figure of \$34,825,195, including the additional item of \$1,047,875 for holding a session in Europe, his delegation would be faced with the alternative of voting against the total budget or of forfeiting the right to vote on that particular item.

He felt that it was not unreasonable, in view of the promise given by the President of the General Assembly, to request that the item should be voted upon separately.

The CHAIRMAN thought that the Committee could vote separately on the additional item.

In regard to the supplementary estimates for the Year 1947, he stated that, in his capacity as representative of Yugoslavia, he would vote against the resolution, for reasons which he had already made known to the Committee.

The Committee adopted the draft resolution (document A/C.5/218) by twenty-seven votes to six, with five abstentions.

The Committee considered document A/C.5/217

Cinquième Commission désire supprimer ces postes pour l'année 1947, les réductions ainsi obtenues seraient respectivement de 13.200 et de 10.800 dollars.

M. SBAROUNIS (Grèce) estime que, comme on a renvoyé la question au Comité consultatif, il n'est pas même nécessaire de faire figurer une réserve dans le rapport.

Si l'Assemblée générale prend, à sa prochaine session, une décision en faveur du paiement rétroactif, on pourra à ce moment-là appliquer cette mesure.

M. AGHNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) estime qu'il serait inopportun de rouvrir la discussion. Il propose de faire figurer dans le rapport la phrase suivante: « Il a été bien entendu, lors des débats de la Commission, que les cas indiqués ci-dessus ne constitueraient pas un précédent et ne préjugeraient pas l'adoption d'un principe général sur l'ensemble de la question, dont le Comité consultatif est actuellement saisi aux fins d'examen et de rapport à la prochaine session de l'Assemblée générale ».

M. BRAMSON (Pologne) déclare que, pour les raisons indiquées à l'époque où l'on a présenté pour la première fois les prévisions budgétaires relatives à la Commission pour la Corée, à la Commission pour la Grèce et à la Commission intérimaire de l'Assemblée générale, il votera contre les rapports qui figurent dans les documents A/C.5/217 et A/C.5/218.

M. HSIA (Chine) fait observer qu'à la séance plénière de l'Assemblée générale où l'on a discuté l'éventualité d'une session en Europe, le Président, répondant à une question de la délégation chinoise, a décidé qu'il ne s'agissait pas là d'une question importante, et que, par suite, il n'était pas nécessaire de disposer d'une majorité des deux tiers, mais qu'une telle majorité serait requise lors du vote relatif aux ouvertures de crédits correspondants.

Toutefois, si l'on présente, pour le budget de l'année 1948, un chiffre global de 34.825.195 dollars, comprenant le poste supplémentaire de 1.047.875 dollars pour tenir une session en Europe, sa délégation se trouvera dans l'alternative de voter contre l'ensemble du budget ou de perdre le droit de voter sur ce poste particulier.

Étant donné la promesse faite par le Président de l'Assemblée générale, M. Hsia estime qu'il n'est pas déraisonnable de demander un vote séparé sur ce poste.

Le PRÉSIDENT pense que la Commission peut voter séparément sur ce poste supplémentaire.

En ce qui concerne les prévisions de dépenses supplémentaires de l'exercice 1947, il déclare qu'en sa qualité de représentant de la Yougoslavie, il votera contre la résolution, pour des raisons qu'il a déjà exposées à la Commission.

La Commission adopte le projet de résolution (document A/C.5/218) par vingt-sept voix contre six et cinq abstentions.

La Commission examine le document A/C.5/217.

Mr. ROSHCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) asked whether the document would include (a) the item of casual revenue, and (b) the items relating to transfers of appropriations from the 1947 to the 1948 budget.

Since his delegation objected to certain items in the estimates, he would abstain from voting on the document as a whole.

The CHAIRMAN suggested that the question of holding an Assembly session in Europe should be treated as a separate question.

Mr. LEBEAU (Belgium) pointed out that the budget of the United Nations was divided into sections, each one of which was indivisible. The Secretary-General was permitted to make certain adjustments within each of the sections, but not to transfer credits from one section to another. For that the concurrence of the Advisory Committee was needed.

The division of the budget was in no sense an arbitrary one. Section 1 dealt with the General Assembly and its commissions and committees, and it was in that particular section that the credits for a session in Europe should appear.

Mr. MACHADO (Brazil) suggested that, though the item for an Assembly session in Europe should not be treated separately in the appropriation resolution, the report might make specific reference. The President of the General Assembly could perhaps put the matter to a separate vote.

Mr. HAMBRO (Norway) observed that the President of the General Assembly was not in a position to make a promise. He could give his interpretation of the rules. It had been clear to many of those present at the plenary meeting that he had incorrectly interpreted the financial regulations.

It was a violation of the principles of the budget to vote by separate items. A two-thirds majority might be needed in order to demand that a vote should be taken on a particular item, but it was not laid down that a two-thirds majority was required for the adoption of a budget item.

Mr. HSIA (China) remarked that the Brazilian representative's suggestion was acceptable to him.

It was true that the President's ruling could be challenged, but such an action was undesirable.

There were circumstances in which an exception should be made to the principle of voting on the budget as a whole. The additional item in question was neither a regular nor a recurring item; supplementary budgets were common in every organization, and in other circumstances the item might have had to be presented as a supplementary one.

Mr. STONE (United States of America) felt that great difficulty would be involved in following the principle that a particular item could be treated as a separate budget.

A separate vote might be taken in the Committee, but the items should then be incorporated in the appropriate sections for submission

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande si ce document comprendra; a) le poste des recettes accessoires, b) le poste relatif au transfert des crédits du budget de 1947 à celui de 1948.

Sa délégation étant opposée à certains postes des prévisions budgétaires, il s'abstiendra de voter sur le document dans son ensemble.

Le PRÉSIDENT propose de considérer à part la tenue d'une session de l'Assemblée générale en Europe.

M. LEBEAU (Belgique) fait observer que le budget de l'Organisation est divisé en chapitres, dont chacun est indivisible. Le Secrétaire général est autorisé à faire certains ajustements à l'intérieur de chaque chapitre, mais non pas à virer des crédits d'un chapitre à un autre. Il doit avoir pour cela l'assentiment préalable du Comité consultatif.

La division du budget n'est nullement arbitraire. Le chapitre 1 concerne l'Assemblée générale, ses Commissions et leurs sous-commissions, et c'est dans ce chapitre particulier que doivent figurer les crédits pour la tenue d'une session en Europe.

M. MACHADO (Brésil) propose que le rapport fasse mention particulière du poste relatif à la tenue d'une session de l'Assemblée générale en Europe, bien que ce poste ne doive pas être traité séparément dans la résolution portant ouverture de crédits. Le Président de l'Assemblée générale pourrait peut-être mettre cette question aux voix séparément.

M. HAMBRO (Norvège) fait observer que le Président de l'Assemblée générale n'est pas en mesure de faire de promesse. Il peut donner son interprétation du règlement. Beaucoup de ceux qui ont assisté à la séance plénière ont pu se rendre compte que le Président avait interprété le règlement financier d'une manière incorrecte.

Il est contraire aux principes du budget de voter par chapitres séparés. Il faut une majorité des deux tiers pour réclamer un vote sur un poste particulier, mais il n'est pas établi qu'une majorité des deux tiers soit nécessaire pour l'adoption d'un poste du budget.

M. HSIA (Chine) accepte la proposition du représentant du Brésil.

Il est exact qu'on peut discuter la décision du Président, mais cela n'est pas souhaitable.

Il y a des circonstances dans lesquelles on doit faire exception au principe du vote du budget dans son ensemble. Le poste supplémentaire en question n'est ni un poste normal, ni un poste périodique; les budgets supplémentaires sont chose normale dans toute organisation, et dans d'autres circonstances ce poste aurait pu être présenté comme un poste supplémentaire.

M. STONE (États-Unis d'Amérique) estime que, si l'on accepte en principe de traiter un poste particulier comme un budget séparé, on risque de provoquer de grandes difficultés.

La Commission peut voter les postes séparément, mais il faudra ensuite les incorporer aux chapitres correspondants pour les présenter à

to the General Assembly. It would be open to the representatives to move the reduction or elimination of a section.

Mr. HAMBRO (Norway) could not accept the view that the ruling of the President of the General Assembly or that of a Chairman of a Committee could not be challenged. It was challenged constantly, and every President or Chairman was ready to bow to the decisions of a competent body.

Mr. BURGER (Netherlands) felt that it was not wise to base a discussion on an alleged promise of the President of the General Assembly. In his own recollection, the President had said that the decision on holding a session of the Assembly in Europe could be taken on a simple majority, and had then quoted rule 78 of the Rules of Procedure, but without promising that there would be a separate vote on the specific appropriation.

Mr. BLANCO (Cuba) considered that a clear distinction should be drawn between those reports of the Committee which had already been approved by the General Assembly and the report on the estimates for the General Assembly session in Europe, which had not yet been so approved. He supported the views of the Brazilian and Chinese representatives.

Mr. LEBEAU (Belgium) agreed that the President of the General Assembly could not give a ruling going beyond the terms of the Charter and the budgetary regulations. All that he had, in fact, said was that the vote for the necessary credits for the session in Europe would have to be taken by a two-thirds majority.

The resolution outlining the structure of the budget was contained in the report of the Advisory Committee and divided the budget into sections. It was on the separate sections that the Committee would vote and specifically on section 1 for the item in question.

Any amendments submitted by delegations would require a two-thirds majority, as also the total credits for the General Assembly and its commissions.

Mr. ROSHCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) thought that the figures of \$761,727 for casual revenue and \$440,225 for the transfer to 1948 of funds appropriated in 1947 should be noted in document A/C.5/217 in order that the total figure for the purpose of contributions might be made clear.

Mr. HSIA (China) remarked that, if the President's ruling was incorrect, it should have been challenged. It was not possible to take up both positions, and for his part he accepted the correctness of the ruling.

He agreed with the Cuban representative that the item before the Committee was somewhat different. In the Assembly the budgetary aspect had not been dealt with. A definite figure had been submitted to the Committee and a vote should be taken. If a two-thirds majority declared itself in favour, he would accept the additional obligation. Otherwise, he reserved the

l'Assemblée générale. Les représentants auront la faculté de demander la réduction ou la suppression d'un chapitre.

M. HAMBRO (Norvège) ne peut accepter que l'on ne puisse contester la décision du Président de l'Assemblée générale ou celle du Président d'une Commission. De telles décisions sont constamment contestées et chaque Président est prêt à s'incliner devant les décisions d'un organisme compétent.

M. BURGER (Pays-Bas) estime qu'il n'est pas juste de tabler pour une discussion sur une prétendue promesse du Président de l'Assemblée générale. Pour autant qu'il se souvienne, le Président a déclaré que la décision de tenir une session de l'Assemblée générale en Europe pouvait être prise à la majorité simple, et il a cité l'article 78 du règlement intérieur, mais sans promettre qu'il y aurait un vote séparé sur l'ouverture spéciale de crédits.

M. BLANCO (Cuba) estime qu'il faut distinguer nettement entre les rapports de la Commission qui ont déjà été approuvés par l'Assemblée générale et le rapport sur les prévisions de dépenses pour la tenue d'une session de l'Assemblée générale en Europe, qui n'a pas encore été approuvé. Il appuie l'opinion des représentants de la Chine et du Brésil.

M. LEBEAU (Belgique) convient que le Président de l'Assemblée générale ne peut pas prendre une décision qui dépasse les termes de la Charte et du règlement financier. En fait, tout ce qu'il a dit, c'est que le vote pour les crédits nécessaires à la tenue d'une session en Europe devrait être pris à une majorité des deux tiers.

La résolution qui indique la structure générale du budget et sa division en chapitres se trouve dans le rapport du Comité consultatif. C'est sur des chapitres séparés que la Commission votera, et particulièrement sur le chapitre I en ce qui concerne le poste en question.

Tout amendement présenté par une délégation nécessitera une majorité des deux tiers; il en est de même pour le crédit global pour l'Assemblée générale et ses Commissions.

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime qu'il faudrait mentionner dans le document A/C.5/217 les chiffres de 761.727 dollars pour les recettes accessoires, et 440.225 dollars pour le transfert à l'exercice 1948 des crédits ouverts en 1947, afin de préciser le chiffre total en vue de répartir les contributions.

M. HSIA (Chine) remarque que, si la décision du Président était incorrecte, il aurait fallu la contester. Il est impossible de prendre les deux positions à la fois et, pour sa part, il a admis la justesse de cette décision.

Il reconnaît, avec le représentant de Cuba, que le poste dont s'occupe la Commission est quelque peu différent. A l'Assemblée, on n'a pas traité l'aspect budgétaire de cette question. Un chiffre déterminé a été présenté à la Commission et elle doit procéder à un vote. Si une majorité des deux tiers se déclare en faveur de ce poste, il acceptera cette obligation supplémentaire.

right to raise the matter in the General Assembly.

Mr. COTE (Canada) proposed that each item should be voted upon separately in the Committee. The Chinese representative would have an opportunity of raising the question in the General Assembly by moving an amendment to the total budget.

Mr. HSIA (China) observed that the point at issue was the question of a two-thirds majority, which affected the General Assembly. The item should be voted on separately, both in the present Committee and in the General Assembly.

A vote was taken by show of hands on the additional items mentioned (document A/C.5/217).

The result was as follows :

Part I, section 1

	In Favour	Against	Abstentions
The General Assembly in Europe, \$1,047,875.....	30	8	3
Special Committee on Information transmitted under Article 73 (e) \$6,440.....	36	1	3
Interim Committee of the General Assembly, \$169,500	29	6	5

Part II, section 6.

Temporary Commission on Korea, \$533,280.....	30	6	4
Special Committee on the Greek Question, \$538,600.	27	6	5

The meeting rose at 5.56 p.m.

HUNDRED AND FIRST MEETING

Held at Lake Success, New York, on Tuesday, 18 November 1947, at 11 a.m.

Chairman : Justice Sir Fazl ALI (India).

110. Working Capital Fund : amendment proposed by the United States delegation to the draft resolution of the Advisory Committee (documents A/C.5/W.47/Rev. I, A/C.5/W.47/Rev. I Add. I and A/336)

Mr. STONE (United States of America) pointed out that if advances to the Free Territory of Trieste were called for in 1948, it would have been possible for the Secretary-General to provide them under the terms of the resolution on unforeseen and extraordinary expenses. For a sum exceeding \$2,000,000 the concurrence of the Advisory Committee would be needed, and it had therefore been thought advisable to make

Sinon il se réserve le droit de soulever la question à l'Assemblée générale.

M. COTE (Canada) propose que la Commission mette aux voix chaque poste séparément. Le représentant de la Chine aura la possibilité de soulever la question à l'Assemblée générale en soumettant un amendement sur l'ensemble du budget.

M. HSIA (Chine) fait remarquer que la question dont il s'agit est celle de la majorité des deux tiers, qui concerne l'Assemblée générale. Ce poste devrait être voté séparément, tant à la Cinquième Commission qu'à l'Assemblée générale.

On procède à un vote à main levée sur les postes supplémentaires mentionnés ci-dessous (document A/C.5/217).

Le résultat du vote est le suivant :

Titre I, chapitre 1

	Pour	Contre	Abstentions
Session de l'Assemblée générale en Europe ; 1.047.875 dollars	30	8	3
Commission spéciale sur les renseignements, transmis en vertu de l'Article 73 e), 6.440 dollars	36	1	3
Commission intérimaire de l'Assemblée générale ; 169.500 dollars	29	6	5

Titre II, chapitre 6

Commission temporaire pour la Corée, 533.280 dollars	30	6	4
Commission spéciale pour la question grecque, 538.600 dollars	27	6	5

La séance est levée à 17 h. 56.

CENT-UNIÈME SÉANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le mardi 18 novembre 1947, à 11 heures.

Président : Sir Fazl ALI (Inde).

110. Fonds de roulement : amendement proposé par la délégation des États-Unis au projet de résolution du Comité consultatif (documents A/C.5/W.47/Rev. I, A/C.5/W.47/Rev. I Add. I et A/336)

M. STONE (États-Unis d'Amérique) fait remarquer que, au cas où il serait nécessaire en 1948 de faire des avances de fonds au Territoire libre de Trieste, le Secrétaire général aurait pu faire des prévisions à cet effet conformément à la résolution sur les dépenses imprévues et extraordinaires. Pour une somme dépassant deux millions de dollars, l'accord du Comité consultatif serait nécessaire ; on a donc estimé opportun de